

AGPB contact

Le journal d'information de l'Association générale des producteurs de blé et autres céréales

N° 13 Mars 2000

Rebond

Pugnacité

Notre dernier éditorial appelait à la pugnacité. S'il est une affaire pour laquelle elle ne fait pas défaut, c'est bien la modulation. L'AGPB a fait savoir très tôt qu'elle attaquera le texte dès qu'il paraîtra (à la date de bouclage de ce numéro, il n'a pas encore été publié). L'AGPM s'est jointe à elle au même moment. La FOP et la FNSEA entreprennent une démarche similaire. De leur côté, des FDSEA de diverses régions nous font remonter des dossiers qu'elles constituent, à partir de cas réels, sur les injustices, distorsions et absurdités inhérentes à la décision du ministre. Ces informations vont contribuer à alimenter le dossier des avocats que nous avons chargés d'attaquer la mesure. Mais nous pouvons encore étayer notre argumentation. Merci de nous y aider.

LE COMITÉ DE RÉDACTION

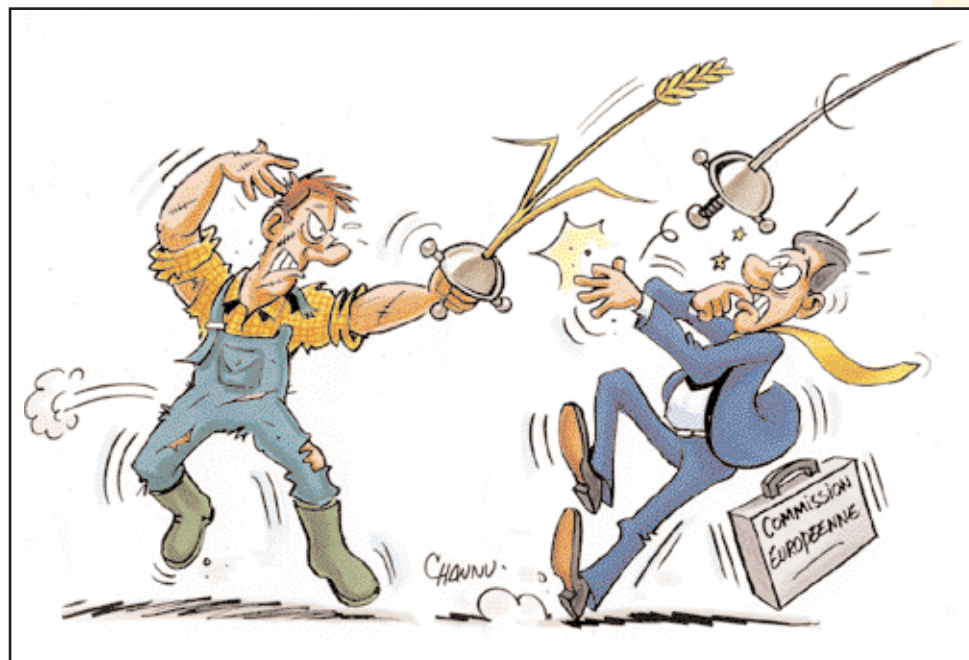


Illustration Sébastien Jouvin

TENDANCES

Critères d'intervention : après la bataille...

Il a fallu se battre comme rarement sur les critères d'intervention. Une affaire révélatrice de toute une ambiance.

La Commission a été partiellement mise en échec, en février, dans sa démarche de resserrement des critères à l'intervention. Sur le plan de la procédure, elle avait pourtant toutes les cartes en main pour faire adopter son projet.

Mais la France et d'autres pays ont repris à leur compte les protestations des organisations agricoles : jusqu'au bout, celles-ci ont dénoncé l'abus de pouvoir d'une Commission qui voulait provoquer une baisse de prix supérieure à celle acceptée par les chefs d'État et de gouvernement lors de l'adoption d'Agenda 2000. La Commission a finalement dû

Suite page 2



Critères d'intervention : après la bataille...

Suite de la page 1

revoir ses ambitions à la baisse. Les seuils de PS et de qualité de protéines en deçà desquels le blé ne pourra plus bénéficier de l'intervention ont été nettement abaissés. Par ailleurs, ce n'est qu'au 1^{er} juillet 2002 que sera exigé un taux minimal de 10,5 % de protéine. Plus de temps est ainsi laissé aux agriculteurs pour percevoir les dividendes de leurs efforts en ce domaine. L'enjeu est d'échapper non seulement aux nouveaux « seuils-couperets », mais aussi à des réfections d'autant plus importantes que l'on sera proche de ces seuils.

Le pire a donc été évité, mais cette affaire est révélatrice de toute une ambiance. Parmi les raisons qui

ont motivé la Commission figure la volonté de contenir les dépenses agricoles de l'Europe. Dès l'adoption d'Agenda 2000, il était clair que les ressources financières imparties jusqu'en 2006 à l'UE par les Quinze seraient vraisemblablement insuffisantes. Depuis qu'ils se sont engagés dans des dépenses supplémentaires, le vraisemblable est devenu certain. C'est ainsi que, afin de financer l'aide européenne à la reconstruction du Kosovo, la Commission leur propose d'amputer en 2001 et en 2002 un budget agricole déjà bien à l'étroit. Et gare à la suite. N'a-t-on pas entendu évoquer à Bruxelles une réduction de 1% de l'ensemble des aides directes aux agriculteurs ? La profession toute entière, à l'échelle de l'Europe, doit considérer qu'il y a état d'urgence.

ont motivé la Commission figure la volonté de contenir les dépenses agricoles de l'Europe. Dès l'adoption d'Agenda 2000, il était clair que les ressources financières imparties jusqu'en 2006 à l'UE par les Quinze seraient vraisemblablement insuffisantes. Depuis qu'ils se sont engagés dans des dépenses supplémentaires, le vraisemblable est devenu certain. C'est ainsi que, afin de financer l'aide européenne à la reconstruction du Kosovo, la Commission leur propose d'amputer en 2001 et en 2002 un budget agricole déjà bien à l'étroit. Et gare à la suite. N'a-t-on pas entendu évoquer à Bruxelles une réduction de 1% de l'ensemble des aides directes aux agriculteurs ? La profession toute entière, à l'échelle de l'Europe, doit considérer qu'il y a état d'urgence.

Actions

Un CTE bien mérité

L'un des CTE signés dans le Gers le 10 décembre 1999 par le ministre de l'Agriculture en personne concernait une exploitation de 130 ha à dominante céréalière. Aux dires de certains, l'affaire ne s'est pas conclue sans difficulté.

L'agriculteur s'engageait pourtant à renforcer ses pratiques agro-environnementales, à protéger davantage la faune sauvage et à développer une production de qualité contractualisée. Mais voilà : aux yeux des Pouvoirs publics, une exploitation de 130 ha, par ailleurs modulable, ne semblait pas justifiable d'un CTE. Avec le soutien des autres agriculteurs concernés, les organisations agricoles du Gers ont fait savoir que si contrat-là n'était pas signé, aucun des autres ne le serait non plus. On connaît la fin.

Aujourd'hui, afin de pouvoir faire signer de nombreux CTE en culture de céréales, le département travaille avec l'appui des coopératives sur des cahiers des charges de production de qualité.

ENQUÊTE

Améliorer les transports pour améliorer le prix producteur

Pour un prix utilisateur final de céréales donné, plus les intermédiaires sont performants, plus le prix au producteur a de chances d'être meilleur.

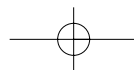
C'est pourquoi Céréaliers de France, l'ONIC et les opérateurs de la filière discutent régulièrement avec la SNCF depuis quelque temps. Le train est en effet considéré potentiellement comme le moyen le plus efficace pour le transport de volumes importants de céréales sur moyenne et longue distance (le transport fluvial est moins cher, mais le réseau est plus limité ; la route convient surtout pour les petites distances). Or, le rail ne couvre que 22% du trafic moyenne-longue distance. D'une part, les conditions tarifaires

de la SNCF ne sont pas toujours les meilleures et, d'autre part, cette dernière fonctionne pour l'essentiel avec des trains programmés à l'année. Adapté à l'industrie, ce système n'est pas toujours facile à concilier avec les aléas de calendrier et de la vente des grains.

Les réflexions en cours empruntent plusieurs pistes. Concevoir des trains plus lourds, par exemple, permettrait de gagner sur les coûts et, surtout, d'optimiser l'utilisation de créneaux horaires (les « sillons ») qui ne sont pas légion. Une meilleure concertation avec les opérateurs pourrait aboutir à une programmation des trains plus adaptée et à mieux anticiper les pics d'activité comme les apports à l'intervention (stockage public) par les coopératives et les négociants. À suivre. ■

Estimation des coûts des moyens de transport de céréales (francs par tonne par kilomètre)

Voie ferrée	0,3 à 0,4
Transport fluvial	0,1 à 0,25
Camion	0,25 à 0,35



Interview

Plutôt sereins, nos confrères américains

Jean-Pierre Langlois-Berthelot, du Bureau de l'AGPB, a assisté début février au congrès des producteurs de blé américains. Il rend compte.



J.-P. Langlois Berthelot, producteur dans le Calvados

AGPB-Contact : Quel état d'esprit les producteurs de blé américains montraient-ils au congrès de leur association, la NAWG ?

Jean-Pierre Langlois-Berthelot : Malgré des prix très bas, ils ont à nouveau cette année un revenu correct, grâce aux diverses aides gouvernementales, courantes et exceptionnelles, qu'ils ont perçues. Bien sûr, ils ne sont pas indifférents à l'accroissement de la part des subventions dans leurs recettes, mais ils ne semblent pas trop s'en inquiéter. Aux États-Unis, en effet, seule l'intervention directe de l'État sur le fonctionnement des marchés est rejetée. En revanche, tout le monde s'accorde à considérer que l'agriculture représente un enjeu stratégique méritant un fort investissement de la part des Pouvoirs publics, notamment sous forme de garantie de recette minimum pour les exploitations. Cette vision, les politiques présents au congrès de la NAWG l'ont encore exprimée très clairement. Il y a là de quoi argumenter avec plus de conviction encore auprès des Pouvoirs publics français et des instances européennes !

AGPB-Contact : Pourtant, on entend parler depuis quelque temps de plafonnement d'aides à un niveau relativement bas. Le chiffre de 30 000 \$* a été lancé.

J.-P. L.-B. : Le président Clinton l'a évoqué dans un discours récent à propos d'un projet d'aide supplémentaire à l'agriculture. Les tenants de la modulation en France pourraient évidemment être tentés d'en faire grand cas. En réalité, en cette période électorale, il fallait parler des aides agricoles à la société américaine sous une forme présentable. Pour les personnes averties, il est clair que cette année encore, il y aura des aides d'urgence abondantes, sans plafonnement nouveau. Et au-delà des discours électoraux de circonstance, souvenons-nous qu'à l'automne dernier les plafonds d'aides directes ont été substantiellement augmentés... Dans les débats actuels, il y a une proposition qui, elle, pourrait être rapidement adoptée. Il s'agit du déclenchement d'une aide d'urgence compensant le manque à gagner dès

lors que le chiffre d'affaires de la céréaliculture américaine n'atteindrait pas 92% de la moyenne des cinq années précédentes. Cela correspond tout à fait à la reconnaissance du caractère stratégique de l'agriculture aux États-Unis.

AGPB-Contact : Quelles sont les autres préoccupations des producteurs de blé américains ? Que se passe-t-il sur les fermes ?

J.-P. L.-B. : Comme nous, ils sont soucieux de défendre leurs parts de marché. Ils sont, bien sûr, très critiques vis-à-vis de nos restitutions à l'exportation et du fonctionnement des Wheat Boards australien et canadien (*NDLR : offices du blé ; ils disposent d'un monopole à l'exportation*). Mais ils se préoccupent aussi de la qualité de leurs grains, auxquels les acheteurs reprochent en particulier une insuffisance de nettoyage.

Un autre souci des *farmers*, c'est la concentration des entreprises en aval et en amont de leur activité. Ils craignent de ne plus pouvoir faire jouer la concurrence. En revanche, l'agrandissement des exploitations ne leur pose pas de problème. Pour eux, cela relève de l'indispensable amélioration de leur compétitivité économique et, même à 1 000 ha ou plus, chiffre qui peut nous paraître démesuré, leurs exploitations restent familiales. ■

*201 000 F au 16 février 2000

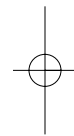
Nouveau

www.agpb.fr évolue pour mieux vous servir

En ce début mars, le site Internet de l'AGPB, www.agpb.fr (auparavant agpb.com), connaît divers développements en vue de satisfaire davantage les besoins d'information des agriculteurs.

La rubrique « Actualités » est enrichie. Chaque matin désormais, de brèves dépêches de l'agence de presse AGRA portant sur le secteur des grandes cultures sont mises en ligne. Il est également possible, par exemple, de trouver régulièrement des informations sur l'avancement des dossiers en cours dans le domaine des céréales.

Et aussi, tant pour ne rien manquer que pour éviter des pertes de temps, chacun pourra être automatiquement prévenu par e-mail de toute mise en ligne de communiqué, publication et autre type d'information venant de l'AGPB. Il suffira de remplir le formulaire proposé sur le site. A bientôt !



Clés

Qui décide quoi à Bruxelles ?

Pas toujours facile de savoir qui, à Bruxelles, mène le jeu. Voici quelques repères.

1

Les chefs d'État et de gouvernement pour les décisions les plus importantes

En Europe, les plus grandes décisions sont prises en sommet des chefs d'État et de gouvernement. Il en est allé ainsi pour Agenda 2000, qui portait sur la PAC et aussi sur l'évolution du budget européen jusqu'en 2006. Il en ira de même pour l'élargissement aux PECO. À ce niveau, la règle de l'unanimité prévaut.

2

Les Conseils des ministres et les Comités de gestion compétents la plupart du temps

D'ordinaire, les décisions européennes qui concernent les agriculteurs sont prises soit en Conseil des ministres des Quinze, soit dans des Comités de gestion spécifiques composés de représentants de ministres et présidés par des fonctionnaires de la Commission européenne.

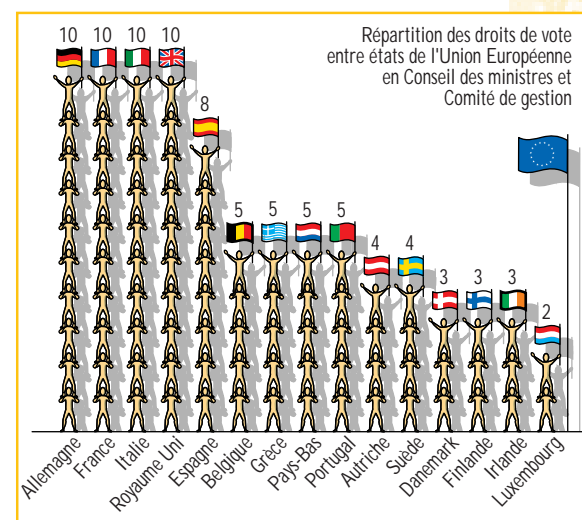
Chaque année, le Conseil des ministres de l'Agriculture est ainsi appelé à adopter des règlements fixant le taux de jachère, les niveaux des majorations mensuelles appliqués aux prix d'intervention des céréales, etc. La directive "Nitrates" a été adoptée, elle, par le Conseil des ministres de l'Environnement. En matière de bio-carburants, une directive fiscale est en cours de préparation et sera soumise aux ministres des Finances.

Les Comités de gestion statuent, quant à eux, sur des questions considérées comme pratiques, même si leurs décisions ont parfois un impact très important. Chaque jeudi après-midi, un Comité de gestion "céréales" se réunit à Bruxelles, qui se prononce sur les restitutions à accorder aux exportateurs. Ce comité est également compétent en matière de critères à l'intervention (taux de protéine, PS, etc.).

3

Sauf exception, des votes à la majorité qualifiée

Dans tous les cas, les décisions se prennent sur la base de propositions rédigées par la Commission européenne. Chaque État dispose d'un certain nombre de voix (voir graphique). Pour être adoptée en Conseil des ministres, une propo-



sition doit recevoir une majorité de 62 voix sur 87, dite «majorité qualifiée». Dans quelques domaines comme la fiscalité, l'unanimité est toutefois requise. En Comité de gestion, toute proposition est adoptée dès lors qu'elle recueille moins de 62 voix «contre». La Commission se trouve donc en position de force. Si un comité de gestion repousse une proposition, celle-ci remonte au Conseil.

Enfin, quand le Conseil est compétent pour décider, il ne peut le faire qu'après avis préalable ou accord du Parlement européen, selon les domaines. Sur les décisions de politique agricole, au sens strict, le Parlement ne donne qu'un avis. ■

À votre écoute

M. Dumoulin, Maine-et-Loire

Ma coopérative teste en ce moment le paiement des céréales selon une grille de qualité nationale. Cela pourrait entraîner des moins pour certains producteurs. J'apprends par ailleurs que de nouvelles réfections risquent de s'appliquer. Qu'en est-il réellement ?

La filière céréalière française s'est en effet engagée dans un processus de classification selon différents critères, présentés sous forme de grille.

Il s'agit d'afficher notre qualité, trop souvent méconnue sur les marchés extérieurs, pour mieux valoriser notre travail.

Quant aux nouvelles réfections dont vous parlez, elles concernent sans doute les démarches entreprises par la Commission européenne pour durcir les critères de l'intervention. Là, il s'agit avant tout d'une baisse de prix supplémentaire susceptible d'atteindre le prix moyen des récoltes.